CARTE PROFESSIONNELLE

2 LES TRAVAUX PUBLICS PUBLICS TRAVAUX PUBLICS

Le Président de la FNTP

ÉDITÉE LE 05/11/2025 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2026 DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA FNTP

www.fntp.fr



NUMERO ADHERENT : 44497 SIREN : 800902843 FORME JURIDIQUE : SAS CODE APE : 4399D

APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :

STRRES

PARCOURS RSE:

ENGAGEMENTS et LABELS : Scanner le QR Code



FTS BATIMENT

14 RUE HELENE BOUCHER 91460 MARCOUSSIS

IDENTITÉS PROFESSIONNELLES

Pour tout renseignement 01 44 13 31 07 cartepro@fntp.fr

Les Identités Professionnelles sont délivrées sur présentation d'un dossier fourni par le candidat comprenant notamment des attestations de travaux établis par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre compétents et indépendants de l'entreprise exécutante, en fonction de la Nomenclature des Travaux Publics.

■ activité coutumière □ activité probatoire

CERTIFICAT D'IDENTITE PROFESSIONNELLE

Groupe 1 - OUVRAGES D'ART ET OUVRAGES INDUSTRIELS 11 - Ouvrages d'art et de génie civil industriel (béton et acier béton)

1131 Ouvrages de technicité courante.

Groupe 2 - PREPARATION ET REHABILITATION DES SITES, FONDATIONS ET TERRASSEMENTS

24 - Fondations spéciales

- 2421 Micropieux à injection répétitive et sélective.
- 26 Consolidation, Etanchement des sols, Confortement
- 2651 Traitement des sols par injection.

Groupe 7 - TRAVAUX SPECIAUX

72 - Travaux liés à la réparation-réhabilitation et au renforcement des structures de génie civil

- 7234 Renforcement et réparation par clous, tirants d'ancrage, boulons d'ancrage, pieux et micropieux.
- 7276 Réparation et renforcement par armature passive additionnelle extérieure au béton.

CARTE PROFESSIONNELLE

2 LES TRAVAUX PUBLICS

D'ENTREPRENEUR TRAVAUX PUBLICS

ÉDITÉE LE 05/11/2025 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2026 DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA FNTP

NUMERO ADHERENT: 44497 SIREN: 800902843

FORME JURIDIQUE: SAS CODE APE: 4399D

APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :

PARCOURS RSE:

ENGAGEMENTS et LABELS : Scanner le QR Code



STRRES

	activité	coutumière		activité	probatoire
--	----------	------------	--	----------	------------